



Caveau familial et exhumation

Par **Lucie12121212**, le **08/12/2020** à **13:00**

Bonjour,

Tout d'abord, avec ma soeur, nous souhaitons faire exhumer notre père d'un caveau afin de la transférer dans notre caveau familial. Cependant, les propriétaires du caveau dans lequel il se trouve souhaitent s'opposer à cette exhumation, à l'ouverture du caveau. Le peuvent-ils sachant qu'ils n'ont aucun lien de parenté établi avec le défunt ?

Par la suite, est-il possible que le corps de mon père reste en état dans son cercueil d'origine malgré l'exhumation, en sachant que notre caveau est situé dans le même cimetière que le caveau où il se trouve actuellement depuis janvier 2020 ?

Merci pour votre attention.

Par **janus2fr**, le **09/12/2020** à **11:20**

[quote]

Cependant, les propriétaires du caveau dans lequel il se trouve souhaitent s'opposer à cette exhumation, à l'ouverture du caveau. Le peuvent-ils sachant qu'ils n'ont aucun lien de parenté établi avec le défunt ?

[/quote]

Bonjour,

Oui.

Pour exhumer le corps, il faut à la fois l'accord des ayants droit de la sépulture et des ayants droit du corps.